

AVIS PUBLIC

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec (LRQ, c C-27.1) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacun ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pérusse, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- **ADOPTER** le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025, qui se tiendront au 364, rue Saint-Joseph, à la salle La Chapelle, et débiteront à 19h ;
- **AUTORISER** la publication d'un avis public du contenu du présent calendrier par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec (LRQ, c C-27.1).

13 janvier 2025	2 juin 2025	17 novembre 2025
3 février 2025	7 juillet 2025	8 décembre 2025
3 mars 2025	18 août 2025	15 décembre 2025 (Budget)
7 avril 2025	8 septembre 2025	
5 mai 2025	1er octobre 2025	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Donné à Laurier-Station,
ce 4 novembre 2024.



Stéphane Dion
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Stéphane Dion, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Laurier-Station, résidant de la municipalité de Sainte-Croix, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- **Site internet de la municipalité de Laurier-Station**
- **Babillard public – Hôtel de ville de Laurier-Station**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4 novembre 2024.



Stéphane Dion
Directeur général et greffier-trésorier